

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 17 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle de réunion du site de proximité de Pontrieux, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; PETIT-LECLERC Françoise ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur Guy CROISSANT,

En exercice : **25**
Présents : **14**
Absents : **11**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 05 novembre 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, Mme Guillou ouvre la séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter une question. Il s'agit d'adopter une décision modificative du budget 2021 de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité.

1. Motion pour le maintien des services de chirurgie et de maternité à l'hôpital de Guingamp.

Mme Guillou indique que l'avenir du centre Hospitalier de Guingamp est menacé. Malgré un rapport à publier mi-2022, la suppression du plateau technique du CH et par ricochet de la maternité pourrait être décidée.

Les conséquences de ces suppressions fortement préjudiciables pour le territoire se traduiraient par :

- Une réduction de l'offre de soin.
- Une vitalité et un dynamisme du territoire remis en cause.
- Une difficulté supplémentaire pour l'installation de nouveaux médecins.

Les forces vives se mobilisent en faveur du maintien de ces activités primordiales pour le territoire (personnel, usagers, élus). L'Agglomération est déterminée à agir aux côtés du personnel et des usagers.

Suite à ces échanges, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, la motion (cf. annexe) pour le maintien des services de chirurgie et de maternité à l'hôpital de Guingamp.

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2021.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021.

3. CIAS

✓ Etude Flash CIAS : conclusions

L'Agglomération a souhaité engager une « *étude flash* » pour analyser et objectiver les missions et moyens accordés au CIAS.

Les conclusions du cabinet sont les suivantes :

- Un défaut d'articulation du CIAS avec le projet et les services communautaires.
- Un positionnement et une gouvernance stratégique inadaptés.
« *Alors que le spectre d'intervention du CIAS est large, les priorités d'intervention sont insuffisamment définies au regard des moyens disponibles* ».
- Des compétences à forte valeur ajoutée (ex. développement social) en terme d'impact et de notoriété sont insuffisamment investies.
- A l'inverse, certaines compétences ont une plus-value à long terme inversement proportionnelle à la charge de travail qu'elles représentent (ex. accueil gens du voyage), ou confèrent au CIAS une dimension très sectorielle.

En résumé, « ***On aboutit à la conclusion que le dispositif délibéré en 2019 a manqué la cible fixée « d'une montée en puissance » de l'action sociale communautaire*** » ».

Suite à cette étude, la Direction de l'Agglomération a souhaité réinterroger le fonctionnement du CIAS. Un séminaire « Action Sociale » a été organisé le 16 novembre.

A terme, les compétences et missions du CIAS pourraient évoluer.

✓ **Frais de déplacement des administrateurs.**

La réponse du service juridique du Centre de Gestion indique très clairement que le cumul des frais de déplacement et des indemnités versées aux élus détenteurs de mandats communaux ou intercommunaux est possible. Dont acte.

✓ **Gens du voyage : Modification du schéma Départemental.**

Pour tenir compte des réalités locales, suite à un diagnostic élaboré par le CIAS et la chargée de mission Gens du Voyage de la Préfecture, Guingamp-Paimpol Agglomération a proposé des adaptations au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage :

- L'aménagement de 3 terrains locatifs, en lieu et place des 20 nouvelles places prévues sur les aires urbaines de Guingamp et Bégard.
- Le maintien de 34 places sur les aires pérennes avec notamment la réhabilitation complète de l'Aire (20 places) située sur la Commune de Ploumagoar.
- L'aménagement de 2 aires de moyenne capacité en complément de l'offre existante.

Lors de la Commission Consultative des Gens du Voyage du 10 novembre 2021, le Préfet des Côtes d'Armor a entériné les modifications proposées par l'Agglomération.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette décision.

✓ **Bilan des Ateliers numériques Orange.**

Le CIAS, en partenariat avec Orange, a organisé des ateliers numériques destinés à accompagner le grand public dans les usages du numérique.

Ils ont eu lieu au CIAS à Bourbriac :

- Le 23 juin – Prise en main du smartphone
- Le 15 septembre – Protection des données personnelles
- Le 29 septembre – Découverte des réseaux sociaux
- Le 6 octobre – Garder le lien avec WhatsApp

11 personnes se sont inscrites pour une présence moyenne de 7 personnes.

Malgré des niveaux hétérogènes, les différents participants sont satisfaits des ateliers auxquels ils ont assisté (conditions matérielles, durée, contenus pédagogiques, mise en pratique).

A noter : les intervenants sont restés neutres lors de leurs interventions.

✓ **Bilan de la journée prévention.**

Le CIAS a organisé, le 24 septembre 2021, une journée « Prévention » autour de trois thématiques :

1. La radicalisation.
2. Les violences intrafamiliales.
3. Les risques d'internet pour les enfants.

Le bilan de cette journée est très satisfaisant.

Outre la mise à disposition gracieuse de la salle de Grâces et l'intervention bénévole des professionnels, le coût de cette opération est de 1900 euros.

Au total, **91 personnes** ont assisté à une ou plusieurs conférences.

1/3 des participants ont répondu à un questionnaire :

- 94,1% d'entre eux sont très satisfaits de cette journée.
- Pour 70% d'entre eux les sujets abordés sont pertinents et utiles dans leur pratique/quotidien.
- Tous souhaitent que ce type de journée soit renouvelé.
- Les thèmes qui reviennent le plus pour une prochaine journée sont les suivants : addictions, délinquance juvénile, prostitution, sécurité routière et tranquillité publique.

✓ **Convention relative au financement du poste d'intervenant social en gendarmerie.**

Le CIAS a engagé un diagnostic pour aboutir à la signature d'un nouveau Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Parmi les dispositifs opérationnels, il est proposé, entre autres, de reconduire le financement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie par le biais d'un conventionnement (3 ans pour un montant de 19 333 € / annuel).

Pour mémoire, un bilan du dispositif a été présenté le 17 juin 2021.

Suite à cette présentation, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la convention proposée.

4. EHPAD :

✓ **Période de Préparation au Reclassement – Maintien du Régime Indemnitare.**

Suite aux précisions apportées en séance, le Conseil d'Administration se prononce défavorablement sur le maintien du régime indemnitaire pendant une Période de Préparation au Reclassement.

✓ **Temps de travail.**

Le CIAS a sollicité l'appui du service Etudes et Organisation du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour se conformer aux exigences réglementaires sur le temps de travail.

Il ressort de l'étude menée que :

- Le temps de travail actuel est de 1561h alors que l'obligation à respecter au 1er janvier 2022 est de 1607 heures annuelles.

- L'EHPAD a un fonctionnement complexe (différents métiers, des temps de travail organisés en fonction des nécessités de service tout au long de l'année).
- L'organisation actuelle est en cohérence avec la durée du temps de travail en cours.
- Il y a la nécessité d'augmenter le temps de travail des agents (des différences allant de 20h à 40 h).

Les prochaines échéances sont d'ores et déjà programmées :

- Un COPIL (29 novembre) pour acter un état des lieux définitif et pour proposer des mesures de correction.
- Un passage en Comité technique le 10 décembre.
- Une délibération modifiant la durée du temps de travail lors du Conseil d'Administration du CIAS programmé le 16 décembre.

✓ **RH : Besoins occasionnels / saisonniers.**

Pour assurer le bon fonctionnement de l'EHPAD, le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à recruter, pour la durée du mandat, du personnel extérieur pour faire face aux besoins occasionnels et ou saisonniers.

✓ **Adoption d'une Décision Modificative.**

Afin d'équilibrer le budget 2021, tant en recettes qu'en dépenses, une décision modificative est proposée pour rééquilibrer une ligne budgétaire déficitaire (chapitre 012).

A l'unanimité, le Conseil d'Administration entérine la Décision Modificative n°1/2021 et autorise la Présidente à modifier le budget 2021 conformément au tableau présenté en séance.

EHPAD "les Magnolias" - Pontrieux - BP 2021 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

	Chapitre	Articles	Libellé	BP 2021	Réalisé au 10-11-2021	Solde au 10-11-2021	Augmentation des charges	Augmentation des recettes	Nouveau solde	
Dépenses	G2	CH. 012		Rémunérations	2 104 750,00 €	1 755 025,06 €	349 724,94 €	33 000,00 €		382 724,94 €
	Total Dépenses							33 000,00 €	- €	
Recettes	G2	CH. 018	6419	Remb. Sur rémunération du personnel non médical	110 000,00 €	71 739,26 €	38 260,74 €		33 000,00 €	71 260,74 €
	Total Recettes							- €	33 000,00 €	
EQUILIBRE DES SECTIONS DEPENSES / RECETTES							33 000,00 €	33 000,00 €		- €

Annexes :

Motion pour le maintien inconditionnel des services de chirurgie et de maternité à l'hôpital de Guingamp.

Le Conseil d'Administration du CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération réuni le 17 novembre 2021 tient à rappeler que la menace qui planait sur notre maternité en 2018 a été écartée grâce à la mobilisation de tous : personnels, population, syndicats et élus.

Mais cette menace revient aujourd'hui, plus inquiétante. L'ARS a missionné M. Rossetti pour proposer des scénarios de restructuration du GHT.

Rien n'est décidé... Mais la fermeture de la maternité et de la chirurgie est envisagée.

La promesse d'investissements pour un nouvel hôpital sur le site actuel ou en bordure de RN12 ne doit pas faire oublier l'essentiel : le maintien inconditionnel de tous les services que la population est en droit d'attendre d'un véritable hôpital public.

Or un hôpital dit « de proximité » mais dépourvu de maternité et de chirurgie ne serait plus en mesure de répondre aux besoins des usagers.

Ce scénario n'est tout simplement pas envisageable. Il entraînerait le déclin de l'offre de soins globale sur l'agglomération.

Il entraînerait une perte d'emplois avec réaction en chaîne sur le maintien d'autres services publics déjà fragilisés, ainsi que sur l'activité globale et l'attractivité du territoire.

A l'heure où des familles font le choix de s'installer ici, où le nombre de naissances remonte, alors que l'INSEE prévoit 400 000 habitants de plus en Bretagne à l'horizon 2040, ce scénario de « restructuration » serait aberrant.

C'est pourquoi nous, administrateurs du CIAS, exprimons par cette motion notre engagement ferme et solennel pour le maintien des services de maternité et de chirurgie à l'hôpital de Guingamp.